

## Le service de livraison de repas à domicile

### Repas et conditionnement :

Le repas comprend une entrée, une viande ou poisson, des légumes ou féculents, du fromage, un dessert et un potage. Le pain est en option.

Pour plus d'informations sur le respect de régimes éventuels (régime sans sel, diabétique, etc.), contacter le secrétariat de l'Association.

**Les repas sont présentés en barquettes scellées, froids, prêts à être remis en température. Les barquettes pour les aliments chauds peuvent être placées au bain marie ou au micro-ondes. Les aliments peuvent être également transvasés dans un plat pour être réchauffés au four.**

Sur chaque barquette figure une étiquette donnant les informations suivantes : le nom du plat – la date de fabrication – **la date limite de consommation.**

### Commande :

Tout repas commandé est facturé.

Toute modification doit être annoncée 1 semaine avant le jour de livraison.

En cas d'absence prolongée, prévenir si possible une semaine à l'avance.

En cas de 1ère commande pour essai, un engagement d'une semaine à minima sera demandé

### Règles sanitaires et responsabilités :

L'Association s'engage à livrer les repas dans les conditions définies par les services vétérinaires, notamment, dans les conditions de fabrication des repas suivant l'arrêté du 29 septembre 1997.

L'association s'engage à mettre tous les moyens nécessaires dont elle dispose afin d'assurer la livraison des repas. Elle s'engage également à informer le bénéficiaire en cas d'une éventuelle impossibilité de livraison. Toutefois elle ne prend aucun autre engagement et ne saurait être en cause, par suite d'impossibilité due aux cas de force majeure (notamment carence du fournisseur de repas, accident de la circulation, etc.).



### Livraisons :

Les repas sont livrés le jour même de leur réception par l'ADMR. Les repas sont livrés :

**CHAQUE JOUR DANS LA MATINEE DU LUNDI AU VENDREDI ( LE VENDREDI LIVRAISON DES REPAS DU WEEKEND)**

Ils seront rangés dans votre réfrigérateur dès leur arrivée par le livreur. Ils ne peuvent être laissés à l'extérieur, même dans une glacière. En cas d'absence, merci d'organiser un moyen d'accès au réfrigérateur.

Dès réception du repas, le bénéficiaire en est responsable.

### Tarifs et Règlement :

Le prix du repas livré est fixé à **9,10€**

Le prix du pain : **0,51€**

Le bénéficiaire s'acquittera de la facture mensuelle qui lui sera adressée dès réception.

Le non règlement après un premier rappel entraînera la résiliation immédiate de la présente convention.